



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L' AISNE

***RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS***

Édition Spéciale partie 2 du mois de Février 2020

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau du budget et des affaires immobilières

ARRÊTÉ n° 2020-62 en date du 29 janvier 2020 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes par les référents départementaux - pour le programme 354

Page 2

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Bureau du budget et des affaires immobilières

ARRÊTÉ n° 2020-62 en date du 29 janvier 2020
portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire
des dépenses et des recettes par les référents départementaux
pour le programme 354

LE PREFET DE L' AISNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 76 ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République du 7 novembre 2019 nommant M. Ziad KHOURY, préfet de l'Aisne ;

VU le décret du Président de la République du 2 janvier 2018 nommant M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 donnant délégation de signature à M. Pierre LARREY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;

VU la convention de délégation de gestion entre la préfecture de l'Aisne et la préfecture du Nord, du 14 décembre 2017, relative à l'exécution des dépenses et des recettes dans Chorus et à la prise en charge de paiements et recettes par la régie régionale de la préfecture du Nord ;

VU la décision du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur 3 janvier 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour le programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aisne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à M. Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, en tant que responsable d'Unité Opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État relevant du BOP 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat ».

Article 2 : Cette délégation concerne tous documents administratifs et pièces comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses ainsi que ceux relatifs aux opérations concernant les recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions...)

Article 3 : Sont désignés, en qualité de référents départementaux du BOP 354, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent départemental	Affectation
M. Paul BERTHELOT	Titulaire	Direction des ressources humaines et des moyens Bureau du budget et des affaires immobilières
Mme Geneviève LOUIS	Suppléante	
Mme Nadine DUBOILLE	Suppléante	
Mme Sylvie DENIS	Suppléante	

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant à l'article 3 du présent arrêté pour la gestion du budget opérationnel de programme 354.

Ces agents reçoivent délégation de signature à effet de signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et le directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Fait à LAON, le 29 janvier 2020

Signé : Ziad KHOURY